



Jean Claude
LAFAY

Questions pédagogiques : des enjeux importants pour 2008-2009

Notre système éducatif a besoin de réformes, il a aussi besoin d'un projet et d'une ambition conformes aux valeurs de service public qui sont les siennes et auxquelles nous sommes attachés.

Nous disposons aujourd'hui de manière abondante, parfois jusqu'au ressassement, de constats détaillés qui appellent ces réformes tout autant que les évaluations internationales (comme PISA) : sorties scolaires sans qualification, déception quant aux performances scolaires de trop d'élèves, inadaptation des structures, imperfections des processus d'orientation, difficultés et décrochage scolaires, perte de motivation, incohérence des programmes, phénomènes particuliers de violence, d'agitation ou d'absentéisme, dépenses improductives (comme celles du redoublement), envahissement des examens et certifications au détriment des horaires, inégalité croissante entre les établissements lorsque la carte scolaire a fait l'objet d'assouplissements incontrôlés, inégalité des conditions d'études et de réussite selon les milieux sociaux et les lieux d'habitation.

Ajoutons-y, pour faire bonne mesure, les incertitudes d'un enseignement supérieur en phase de réévaluation et de réorganisation, la pression, déjà vivement ressentie dans la perspective de la rentrée 2008, des réductions programmées de postes dans le cadre de la diminution des moyens attribués à la Fonction publique, les inquiétudes que fait peser sur les établissements comme sur l'institution l'idéologie de la « performance » - terme particulièrement trompeur puisqu'il confond les résultats des unités et des systèmes. Le regain de l'autoritarisme, dans ce cadre-là, ne s'oppose pas au principe de l'appel à la responsabilité des

acteurs et à une contractualisation qui est souvent une coquille vide ; il s'accompagne aussi, de plus en plus souvent, de la perte de contact avec le pilotage national, sauf en termes d'objectifs financiers.

Dans ce contexte, les débats pédagogiques que nous conduisons au sein du SNPDEN, et les mandats que nous nous donnons, ne doivent pas faire de nous des donneurs de leçons ni nous conduire, en tant qu'organisation syndicale, à la cogestion ; mais nous nous préparons, en permanence, à participer au débat d'idées, à proposer des projets, et à peser avec d'autres, lorsque nous le pouvons, dans le sens du développement du service public, de la performance réellement éducative, et de l'utilité sociale, dans un domaine où nous avons quelque expérience. Nous ne manquons pas de dossiers importants à traiter, au-delà des perturbations discutables que crée l'accumulation des rapports, des consultations, et des annonces parfois étonnantes des ministres et du président ; nous ne sous-estimons pas non plus les effets des décisions qui se prennent, et nous efforçons d'en maîtriser les conséquences.

2007-2008 : UNE ANNÉE SCOLAIRE BOUSCULÉE

L'année scolaire a commencé avec un premier « assouplissement », un peu improvisé, de la carte scolaire et les consultations

sur la condition enseignante avec les travaux de la commission Pochard ; la loi sur la responsabilité des universités (LRU), votée pendant l'été, qui pourtant faisait l'objet d'un relatif consensus, a produit quelque agitation et de premiers « blocages » de lycées, de manière sporadique. Les choses ont été plus sérieuses au printemps, avec les annonces de suppressions de postes dans nos établissements et de « généralisation du bac pro en 3 ans ». La « reconquête du mois de juin » a fait payer cet effet d'annonce de conditions particulièrement difficiles d'organisation de la fin de l'année scolaire.

Rénovation de l'enseignement professionnel, réforme des filières générales et technologiques, organisation des examens, accompagnement éducatif dans les collèges, « orientation active » et recherche des voies de réussite dans l'enseignement supérieur, carte scolaire toujours : voilà les dossiers que nous nous préparons à suivre aussi pour l'année scolaire à venir.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : DES INITIATIVES INTEMPESTIVES ET DES PROMESSES À CONCRÉTISER

Le relevé de conclusions sur l'enseignement professionnel, assorti du protocole d'accord que nous avons signé en avril en com-

pagnie du SNETAA, du SGEN-CFDT et de ID, nous satisfait dans son contenu qui, revenant sur l'annonce brutale de « généralisation du bac pro en 3 ans » à marche forcée de l'automne, insiste sur la nécessité d'un diplôme de niveau V ou IV pour tous les élèves, et en tire les conséquences, notamment en matière de préparation de ces diplômes de niveau V et de parcours possibles en 4 ans. Les engagements pris, par exemple sur l'existence, dans chaque bassin, de formations au niveau V correspondant aux nouvelles secondes professionnelles, et les propositions de dispositifs divers comme alternative au doublement, sont importants. Encore faut-il que le ministère et les recteurs respectent ces engagements, comme nous l'avons rappelé de manière très précise lors de notre dernier conseil national. La précipitation à créer des « bac pro 3 ans » au détriment de formations au BEP qui restent nécessaires, l'absence de cohérence des cartes de l'enseignement professionnel, la vaine attente de moyens d'accompagnement, n'ont pas rendu les choses plus faciles.

LA RÉFORME ATTENDUE DU LYCÉE ET DU BACCALAURÉAT : DÉBUT DES CONSULTATIONS

Parallèlement, nous venons de nous engager, avec la signature des « points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme du lycée », dans le cycle de consultations organisées, sur instruction du ministre, par le recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Jean-Paul de Gaudemar (voir encadré : points de convergence et

incertitudes sur le réforme des lycées). La base de discussions ainsi rédigée nous convient, mais le calendrier paraît bien resserré, après le report des propositions d'abord annoncées pour le printemps par Xavier Darcos (le fameux « livre blanc » qui devait succéder au « livre vert » de la commission Pochard). Il n'y a pas, nous dit-on, de schéma préétabli. Par ailleurs, comme toujours en pareil cas, beaucoup de points de vue s'exprimeront, y compris en dehors des signataires, sur des intérêts particuliers (associations) ou de représentativité incertaine (organisations lycéennes UNL, FIDL et... UNI) – tous seront reçus mais, en principe, la discussion rassemble les signataires des points de convergence. Ces signataires, participant à la discussion, ont ensemble une incontestable représentativité même s'il leur faut rechercher des positions communes : SNES, SGEN-CFDT, SNALC, SE-UNSA, SNEP-FSU pour les enseignants, SNPDEN et ID pour les personnels de direction. Nous espérons que le ministre a renoncé à leur contournement par l'opinion voire les organisations lycéennes ; concernant l'objectif de réduction des moyens horaires, nous doutons qu'il soit sérieusement revu, mais nous nous efforçons de placer, en regard, les exigences qualitatives d'ordre pédagogique et de service public qui justifient l'investissement éducatif.

Il n'y a pas de réforme annoncée du baccalauréat, malgré le rapport sénatorial, qui ne nous convainc pas malgré des constats sur lesquels chacun s'accorde. L'idée de répartir le bac sur deux ans (fin de première et fin de terminale) ne fait que développer l'existant et fait craindre un alourdissement plutôt qu'un allègement ; la question des autres exa-

mens que l'Éducation nationale organise (BEP/CAP et BTS), la dérive du CCF en sessions d'examens intermédiaires, la coexistence avec les concours, restent inexplicablement sous-estimées. Nous ne voyons pas, pour notre part, comment une amélioration se ferait sans alléger réellement un dispositif qui nous distingue, pas nécessairement en bien, de la plupart des systèmes nationaux dans les pays équivalents. C'est pourquoi nous demandons que le nombre des épreuves terminales soit réduit et que cette évaluation soit complétée par une évaluation continue – ou, en revenant au principe de sa définition initiale, par CCF et certifications : notre fonctionnement actuel tend à réussir l'exploit de cumuler ces évaluations (l'évaluation continue, non harmonisée pourtant, étant la base des admissions en filières supérieures sélectives)... On nous dit, il est vrai, que nous sommes confrontés à l'irrationnel, et nous ne tenons pas non plus à retrouver les lycéens dans la rue sur des rumeurs. Mais nous ferons le point, dès la fin de cette session d'examen, avec nos collègues des académies et départements en expérimentation de ce qui devait être le « bac hors les murs » et qui s'est en réalité déroulé dans les établissements, en même temps que les cours ordinaires, les conseils de classe, les commissions d'appel, les affectations, etc. ; toutes les académies ont d'ailleurs plus ou moins expérimenté cette année, beaucoup d'énergie a été dépensée sans que les effets positifs paraissent très significatifs. Sans doute, il faut considérer, comme le remarque à juste titre notre ministre, que la réforme du lycée devrait avoir des effets sur la fin d'année et l'examen ; mais, en attendant, la session prochaine, celle de 2009, devra être assurée.

Dans les collèges, nous devrions commencer à percevoir les effets de ce que la loi Fillon a défini comme « le socle commun de connaissances et de compétences... » ; l'année 2007-2008 a connu des éléments de mise en place qui n'ont guère été valorisés (certifications, livret de compétences) parce qu'ils se sont purement et simplement superposés à l'existant. Les nouveaux programmes, présentés au Conseil supérieur de l'éducation en juin 2008, ne déterminent pas en eux-mêmes l'évolution pédagogique qui serait nécessaire. Et surtout, comme nous l'avons fait observer à diverses reprises, l'actuel ministre ne fait pas preuve de son talent de communication habituel et de sa volonté de réforme sur ce terrain exploré par l'un de ses prédécesseurs devenu le Premier ministre ; le Président de la République ne semble



Commission éducation et pédagogie CSN mai 2008

pas non plus en faire une priorité. Dans ces conditions, c'est la mise en place de l'accompagnement éducatif, et sa généralisation annoncée pour tous les collèges en 2008-2009, qui tient l'actualité. La circulaire qui vient de paraître tient compte de certaines de nos observations insistantes, notamment sur le temps scolaire concerné. Mais, autant la perspective d'un enrichissement de l'offre éducative nous convient, autant nous tenons à assurer la pérennité du dispositif sur des bases saines (voir encadré).

LA CARTE SCOLAIRE : UN CHANTIER MAL ENGAGÉ

La carte scolaire concerne, elle, tous les établissements, collèges et lycées. Xavier Darcos a communiqué sur la confiance qu'il fallait rétablir auprès des familles et sur la transparence des critères. Nous en sommes loin. A vrai dire, il y a vingt ans que l'affectation des élèves repose, majoritairement, sur une carte scolaire assouplie sous le couvert d'une loi qui définit une sectorisation de principe. Nous en observons les effets, en terme de concurrences improductives, d'inégalités dans le public scolaire accueilli et dans l'offre de formation, de temps de transport. Nous avons demandé à Gilles de Robien et à Xavier Darcos, lorsque les responsables politiques ont entendu « *supprimer la carte scolaire* » pour corriger ces inégalités (raisonnement paradoxal mais politiquement très payant à court terme), d'établir la réalité des faits avant toute chose. Lorsqu'une première phase « *d'assouplissement* » a été mise en place pendant l'été 2007, nous avons souligné ses effets négatifs et l'échec en matière de mixité sociale et scolaire des nouvelles mesures (voir *Direction* n° 153, novembre 2007). Le ministère devait, à partir du rapport demandé à l'Inspection Générale, produire son propre bilan, celui qui avait été donné en septembre à la presse étant quelque peu superficiel et propagandiste. Résultat : l'Inspection Générale a constaté les mêmes dérives que nous après son enquête et nombre de ses propositions de régulation rejoignent les nôtres, et le rapport est resté sous embargo jusqu'à une « *fuite* » récente orchestrée par « *Le Monde* ». Nous avons donc appris qu'un rapport d'Inspection Générale, dont on nous avait annoncé la publication imminente à plusieurs reprises, n'avait pas vocation à être publié (c'est pourtant l'usage, dont témoigne le site du ministère), puis qu'il était très mauvais, de circonstance (alors que dire de la communication

ministérielle de rentrée !), etc. C'est inquiétant : nous avons plaidé pour une régulation fondée sur les critères mêmes annoncés par la lettre de mission du ministre (mixité sociale et mixité scolaire), sur la transparence, sur la garantie d'une affectation de proximité pour ceux qui la souhaitent. Or, nous avons, d'une part, une note publiée à l'intention des familles par le ministère (sur son site officiel) qui reprend la circulaire adressée aux recteurs, avec des principes indiscutables qui rassurent parce qu'en fait nous restons dans le régime des dérogations et dans le principe du secteur avec droit à l'affectation de proximité... mais, d'autre part, nous constatons que chaque inspecteur d'académie décline à sa manière, sans véritable transparence, selon des critères différents d'un département à l'autre, en toute ignorance réciproque des pratiques, et sans aucune garantie quant à l'équilibre du système. Nous aurons donc, sur cette question, comme il y a un an, à rappeler nos propositions pour éviter que nous allions vers une dérégulation non maîtrisée, une désorganisation du service public, et une inégalité croissante de l'offre de formation. Nous rappellerons l'urgence, pour tenir les promesses de mixité sociale et scolaire et d'égalité entre les familles en matière d'offre scolaire de proximité, de définir des indicateurs et de mettre en place les outils de régulation pour un cadrage des politiques académiques, et de corriger ou mettre en place les outils de pilotage pour gérer les demandes des familles et les affectations des élèves.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : VERS UNE MEILLEURE COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS

L'enseignement supérieur mobilise peut-être plus ceux d'entre nous qui avons à gérer le cycle terminal des lycées et les classes post-bac (CPGE et STS), mais il oriente peu ou prou l'ensemble de notre système éducatif : l'actualité est celle de « *l'orientation active* » dans l'enseignement supérieur et la mise en place, pour 2008-2009, du « *portail unique* » (dit encore « *dossier unique* ») pour l'affectation des bacheliers dans l'ensemble des filières de l'enseignement supérieur et pour toutes les académies. Notre syndicat avait fait dès 2002, à son congrès de Nantes, des propositions allant dans ce sens, dans une perspective d'équité dans le traitement des candidatures et de meilleure

mise à disposition de l'offre de formation indépendamment des conditions géographiques et sociales d'origine des lycéens de terminale ; nous avons été pour beaucoup dans la mise en place du dispositif « *admission-cpge* » élargi aujourd'hui à « *admission post-bac* » (APB). Le bilan 2008, comme les précédents, montre qu'il est possible de piloter et gérer, à partir d'un cahier des charges et d'une concertation préalable suffisamment approfondie puis d'un comité de suivi, un système de gestion accessible aux divers utilisateurs. Les universités, d'abord réticentes, reconnaissent aujourd'hui l'intérêt de ce portail commun ; les INSA et les IUT, longtemps hostiles, s'y sont également ralliés : cette généralisation, essentielle à l'efficacité à terme du principe de « *la meilleure proposition possible en fonction des vœux du candidat* », doit être un point de départ pour une meilleure coopération entre lycées et établissements d'enseignement supérieur. Elle était, pour nous, à l'opposé des dérives concurrentielles, un élément nécessaire pour travailler à la démocratisation de l'enseignement supérieur. Il reste, au point où nous en sommes, à préciser l'information sur le dispositif auprès des lycées (l'intégration d'autres formations que les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs ne se fait pas sans compromis), à garantir l'honnêteté et la simplicité du dispositif, à vérifier que l'accès aux ressources numériques, nécessaire aux candidats, puisse bien être assuré partout. Nous sommes représentés au comité de pilotage post-bac régulièrement par le ministère, et y jouons un rôle visible pour faire progresser la coopération entre acteurs et éviter les dérives.

De manière générale, et ce sera le cas pour les discussions prochaines sur la réforme du lycée, nous avons à jouer, au niveau national comme dans les académies, un rôle actif pour promouvoir le projet de service public d'éducation que notre histoire syndicale nous a appris à défendre et à faire évoluer, à rappeler notre attachement à l'égalité des élèves devant l'offre de formation, à combattre les mécanismes qui conduisent à l'échec scolaire, à la disparité de réussite et d'orientation entre filles et garçons, et selon l'origine sociale ou géographique des élèves. Les questions pédagogiques sont au cœur de notre métier et participent, quels que soient les établissements dans lesquels nous exerçons, du sens que nous donnons à notre mission. Le SNPDEN entend, sur l'ensemble de ces questions, rester actif, imaginatif et présent.

POINTS DE CONVERGENCE ET INCERTITUDES SUR LA RÉFORME DES LYCÉES

Nous avons dit, en signant le texte d'ouverture des discussions, que nous approuvions les objectifs annoncés, qui sont au nombre de quatre et rentrent dans nos mandats syndicaux :

- garantir la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ;
- assurer la réussite de tous les élèves au lycée ;
- permettre à chaque élève de mieux choisir son orientation ;
- rechercher de nouveaux espaces d'autonomie aux établissements.

Nous sommes également d'accord pour inscrire la discussion dans le cadre des onze « *principes directeurs* » qui l'organisent, même si leur rédaction est d'une inégale précision.

En matière d'**organisation des études des lycéens**, la prise en compte des diverses situations de travail, la possibilité d'une plus grande personnalisation et d'un travail plus autonome, des modalités alternatives au redoublement à organiser au sein de l'établissement sont des points de départ à une réflexion qui devra toutefois déboucher sur des propositions concrètes – dont le retour des TPE ?

En matière d'**organisation des parcours scolaires**, nous nous félicitons de la réaffirmation du maintien de la seconde de détermination, réorganisée autour d'enseignements qui, nous dit-on, doivent « *conforter les acquis méthodologiques et disciplinaires des élèves sortant du collège* », et, d'autre part, permettre « *l'exploration et la découverte progressive des domaines de spécialisation ou d'approfondissement qui [...] seront offertes par le cycle terminal du lycée* ».

Nous avons dit, déjà, que pour nous le **renouvellement du métier d'enseignant** était à mettre en relation avec une nouvelle organisation des études. Nous discuterons, selon le protocole de discussion, de la manière d'intégrer dans leurs services « *la diversité des situations éducatives* », du développement et de la reconnaissance du travail en équipe, du conseil pédagogique, des relations statutaires avec l'enseignement supérieur.

Concernant l'organisation des établissements, nous ne pouvons qu'approuver l'objectif de mise en œuvre d'une « *offre équitable [...] offerte à toutes les familles* », et d'une autonomie garantie par plusieurs types de ressources correspondant respectivement aux horaires d'enseignement définis nationalement, aux projets pédagogiques des établissements, aux « *moyens organisationnels [...] permettant le fonctionnement des équipes enseignantes* ».

Les incertitudes tiennent bien entendu à la **contrainte budgétaire**, qui a été préétablie en forte diminution – selon le programme présidentiel. Il faudra établir que l'on fera mieux avec moins, ce qui n'est pas nécessairement impossible mais n'est pas non plus assuré.

Elles tiennent aussi au **calendrier très serré** :

- juin/juillet : réflexion sur l'organisation pédagogique et les parcours, conséquences sur le métier des enseignants, conséquences sur le fonctionnement des établissements,

- septembre/octobre 2008 : propositions de grilles horaires pour la seconde,
- novembre/décembre 2008 : finalisation, consultations formelles (CSE), décisions politiques et budgétaires,
- janvier/juin 2009 : réflexion sur le cycle terminal, nouveaux programmes de seconde,
- septembre 2009 : mise en place de la nouvelle seconde.

Elles tiennent enfin à la **prise en compte de la faisabilité, du financement et des contraintes organisationnelles dans le choix des solutions**, et dans leur adéquation à ce que nous attendons : une réelle amélioration qualitative en termes pédagogiques permettant la réussite scolaire de tous les lycéens, le resserrement de la hiérarchie des filières, un palier d'orientation de fin de seconde qui fonctionne positivement, sans effets d'inégalité selon le sexe et les origines sociales : gros programme.

Première réunion de travail avec le SNPDEN

Le SNPDEN a été reçu le 20 juin dernier de 8 heures à 10 heures par M. de Gaudemar et son collaborateur sur ce dossier, l'Inspecteur général Erick Roser. Nous avons envisagé avec lui l'organisation des modules semestriels, que nous préconisons comme alternative aux options multiples et à l'émiettement des enseignements, et qui pourraient permettre l'approfondissement dans différents domaines en diversifiant l'approche de l'orientation. La répartition horaire envisagée serait de 60 % pour les enseignements strictement communs et annuels, de 25 % pour les modules d'« exploration » et de spécialisation, de 15 % pour l'accompagnement personnalisé.

Nous avons insisté sur la nécessité de construire une semaine plus variée et moins contrainte sans doute, mais qui doit rester cohérente ; nous ne sommes pas pour le lycée « *à la carte* » qui engendre toujours des inégalités, ni pour une modularité systématisée et individualisée dont personne n'est capable de définir l'organisation pour un nombre important d'élèves, ni les effets en matière d'équité sociale.

Il conviendra naturellement de tirer les conséquences de toutes ces décisions sur les conditions d'organisation du travail des enseignants.

Nous nous sommes déclarés d'accord avec le principe d'une plus grande spécialisation et d'une plus grande souplesse pour le cycle terminal, avec les mêmes réserves concernant l'organisation des enseignements que ci-dessus, le plus important étant de définir des conditions qui permettent aux élèves de développer des compétences spécialisées sans être sélectionnés par l'échec dans les champs disciplinaires associés – ce qui oblige précisément à plus de souplesse.

Enfin, nous avons évoqué, à partir de la classe de seconde, la manière de valoriser la spécificité de la voie technologique, évoquée dans les « *points de convergence* », et d'utiliser ses apports dans le cadre des enseignements d'approfondissement et de spécialisation.

Jean-Claude LAFAY

LA GÉNÉRALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF À TOUS LES COLLÈGES

Pour cette rentrée, il sera généralisé sans que le bilan ait été fait de « l'expérimentation », dans les collèges de l'éducation prioritaire, au cours de l'année 2007-2008.

Nous réaffirmons que cet accompagnement éducatif doit prendre sa place au sein d'une politique d'établissement de manière cohérente : à l'interne, dans le cadre d'une réflexion sur l'acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissances et de compétences, mais aussi à l'externe, avec les dispositifs déjà en place dans le cadre de partenariat.

Nous notons avec satisfaction qu'il est précisé dans cette circulaire que l'accompagnement éducatif se fera de « **préférence en fin de journée** », ce qui permet une certaine souplesse dans l'organisation de la journée de l'élève, notamment pour les établissements qui ont des contraintes en matière de transport scolaire.

À propos de la pratique sportive, des inquiétudes persistent, notamment sur la place de l'association sportive de l'établissement dans ce dispositif. Il nous paraît en effet primordial que tout projet d'intervention avec des clubs sportifs se fasse en liaison avec le projet EPS de l'établissement et le projet de l'AS. Par ailleurs, si au niveau de la responsabilité civile les intervenants extérieurs sont bien pris en compte par la loi de 1937 sur la responsabilité des collaborateurs bénévoles du service public (Art. L 911-4), la responsabilité des chefs d'établissement pourrait être éventuellement engagée sur le plan pénal.

Ce texte, comme les précédents, occulte complètement les difficultés d'organisation liées au travail des personnels TOS, et principalement l'allongement du temps d'ouverture de l'établissement.

À propos de l'expérimentation en lycée, nous avons clairement demandé le 19 mai lors d'une entrevue avec le Directeur de cabinet du Ministre que cette action se fasse sur la base du volontariat, que les chefs d'établissement soient spécifiquement rémunérés et que les moyens soient dégagés pour les établissements et les personnels TOS.

En tout état de cause nous exigeons qu'un réel bilan, sur l'ensemble des aspects de ce dossier, soit établi.

Catherine PETITOT

LES NOUVEAUTÉS 2008 ET 2009 « D'ADMISSION POST-BAC »

Nous sommes passés en six ans de la mise en place – difficile à obtenir à l'époque – d'une procédure nationale informatisée d'affectation dans les classes préparatoires aux grandes écoles (lycées publics et privés sous contrat) au « *portail unique* » de l'enseignement supérieur.

Il a fallu, chaque année, ajuster les procédures, non seulement pour en améliorer le fonctionnement, mais aussi et surtout pour intégrer de nouveaux partenaires, le principe étant de coopérer sans modifier les prérogatives et modes de recrutement particuliers à chacun.

En matière d'améliorations, nous pouvons attendre, à la rentrée 2008, l'intégration des données « *admission post-bac* » dans « *SCONET* » - nous l'avions demandé à maintes reprises, d'abord pour GEP et ensuite pour SCONET : ce sera valable pour toutes les CPGE et, en principe, pour les STS lorsqu'elles se trouvent dans une académie intégrée à la procédure.

La généralisation de cette procédure est acquise pour 2009, donc pour toutes les formations supérieures majeures (Licence, STS, CPGE, IUT, INSA et écoles en 5 ans), et pour toutes les académies (dont celles d'Ile-de-France).

Cette montée en puissance s'accompagne de revendications des uns ou des autres dont nous sommes obligés de tenir compte ; dans les discussions au comité de pilotage post-bac, le SNPDEN a défendu le point de vue des responsables que nous sommes des CPGE et des STS, mais aussi celui de l'intérêt général et de la coopération des acteurs.

Ainsi, nous avons pu préserver le nombre de vœux en CPGE (12) qui est nécessairement élevé pour garder son sens, grâce à une proposition permettant un plus grand nombre de vœux globalement et par « *grande filière* », égalité formelle exigée par la Conférence des Présidents d'Université, favorable à l'origine à une réduction de ce nombre pour tout le monde. Nous avons également maintenu le principe de la confidentialité sur le classement des candidats et sur leurs coordonnées personnelles, contestée par certains IUT. Nous avons enfin obtenu que le classement de l'élève dans sa classe de terminale, indispensable pour évaluer son dossier pour les CPGE et en partie pour les STS, reste une information obligatoire.

Nous avons demandé et obtenu une nouvelle phase d'information et de formation sur la procédure et ses volets multiples : la coexistence, en 2008, de l'opération d'inscription des notes par les élèves eux-mêmes (à l'intention des universités pour « *l'orientation active* » et de certaines écoles) ou par leurs professeurs (pour les filières sélectives) a créé parfois un certain trouble, ainsi que la différence dans l'acheminement des dossiers papier selon les formations sollicitées (soit par les candidats individuellement, soit par l'établissement). Cette information sera accompagnée d'une « *charte des droits et devoirs* » des établissements, les vieilles pratiques concurrentielles et certains comportements aberrants, par exemple en matière de « *surbooking* », ayant la vie dure... or, le fonctionnement même du dispositif implique la bonne information et aussi la responsabilité des acteurs.

Sur le calendrier, les choses sont plus difficiles puisque, à l'origine, c'est là-dessus que bloquait l'intégration de diverses formations supérieures, dont les INSA. Nous n'avons pas pu nous opposer à une troisième phase « *après le bac* » - soit vers le 11 juillet. Toutefois, nous devons reconnaître que la troisième phase « *définitive* » de juin comportait des incertitudes sur de nombreux candidats (inscrits en « *oui mais* »), et qu'il y avait déjà une phase fin juillet pour les écoles en 5 ans. Cette troisième phase mi-juillet devrait pouvoir devenir à court terme la dernière toutes filières confondues (avec des « *oui définitif* » et une meilleure fiabilité). Nous avons toutefois fait reconnaître l'impossibilité d'inscriptions fin juillet pour les derniers candidats admis en CPGE ou en STS, et obtenu une procédure automatique de génération de certificats d'admission pour les candidats, pour leur permettre de bénéficier des avantages attachés en matière de cartes de transport ou de logement. Il reste, bien entendu, la question de la constitution des classes et des emplois du temps, contrainte que nous avons fait découvrir à certains de nos partenaires ; mais nous resterons, en principe, dans une marge d'incertitude assez proche de ce que nous connaissions précédemment, pour les élèves « *inscrits/absents* » : une évaluation de cette hypothèse devra être faite dans un an.

Jean-Claude LAFAY